

**Avis d'entrée en vigueur  
du Règlement 1032-17**

**AVIS AU PUBLIC** est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire du 3 avril 2017, le règlement suivant :

**Règlement 1032-17 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans  
les endroits publics et abrogeant le Règlement 794-05**

Le Règlement 1032-17 est déposé au bureau de la municipalité où toute personne peut le consulter pendant les heures normales d'affaires. Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 4<sup>e</sup> jour d'avril 2017

Céline LeBlanc  
Greffière